

**2024/076**  
**COMMUNE DE FLAMANVILLE**  
**DOMAINE 3.5 : Autres actes de gestion du patrimoine public**  
**24.D.060**

Le 26 septembre 2024 à 20h55, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 24 septembre 2024 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, maire.

*Membres en exercice : 19*

**Présents :**

F.BRISSET, G.MARY, P.LEMARCHAND, K.MELIN, A.LEBOULANGER, C.LERÉVÉREND, E.TELLIER, D.LELUBEZ, F.NAGA, F.LANGRENEZ, C.VANHECKE, A.CAPART, G.GOURDEL, G.THOMAS-ROUTIER, V.LEROY.

**Pouvoirs :**

V.DALBIN donne procuration à A.LEBOULANGER, B.MARTEL donne procuration à P.LEMARCHAND, A.LEDANOIS donne procuration à F.BRISSET, A.VAGNER donne procuration à V.LEROY.

**Secrétaire de séance :** A.LEBOULANGER.

**Orientation pour la réhabilitation de la ferme Buhot.**

*Vu les articles L 151-1, L151-7, R 151-6 et R151-10 du code de l'urbanisme,  
Vu l'article L 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le PLU de la commune de Flamanville,*

**Exposé :**

La ferme Buhot, propriété communale, est partiellement inoccupée. Son état d'abandon en fait une friche nécessitant une action cohérente de la commune.

Sa proximité avec la maison médicale la prédispose vers un aménagement à vocation médicale ou paramédicale.

Un besoin de local commercial adapté a été exprimé auprès du Maire, notamment par la pharmacie de Flamanville.

**Délibération :**

Ainsi, le Maire propose au conseil municipal de Flamanville de prendre une orientation en vue de réhabiliter les bâtiments de la ferme Buhot en case commerciale en vue de l'établissement d'une activité médicale ou paramédicale.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

|    |             |  |
|----|-------------|--|
| 19 | Pour        |  |
|    | Contre      |  |
|    | Abstentions |  |
| 19 | Votants     |  |

Le conseil municipal décide à l'unanimité.

- ✓ D'orienter la réhabilitation de la ferme Buhot vers une activité commerciale à vocation médicale ou paramédicale.
- ✓ D'autoriser le Maire à rechercher un maître d'œuvre afin de conduire cette opération.

Le secrétaire de séance

A.LEBOULANGER



Le Maire

F.BRISSET

